



3140000 Commission paritaire de la coiffure et des soins de beauté

Prime de fin d'année	1
Supplément d'ancienneté	2
Suppléments salariaux pour l'occupation la nuit	2
Suppléments salariaux pour l'occupation les dimanches et jours fériés	2
Supplément de travail – temps partiel	2
Visites médicales	3
Garde d'enfants	3
Frais de transport	3
Vêtements de travail	3
Petit matériel	4

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 17 juillet 2000 (58.167)

Conditions de travail et de rémunération

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2000 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 juin 2007 (83.845)

Mesures pour la promotion de l'emploi, la détermination des classifications et les conditions de travail et de rémunérations y liées

Articles 1, 16 au 18, 47 et 48.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 11 mai 2009 (92.525), dernièrement prolongée par la CCT du 30 septembre 2015 (129.870)

Mesures pour les rémunérations, la formation et les conditions de travail

Articles 1, 4 et 22.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour deux ans, prolongé pour une durée indéterminée par (la préambule de) la CCT 129.870 à partir du 1^{er} janvier 2013.

CCT du 30 septembre 2015 (129.870)

Mesures pour les rémunérations et les conditions de travail

Articles 1, 2 et 6.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.



Supplément d'ancienneté

CCT du 22 mars 1999 (51.489)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 2 point d et f, 10 au 12, 48 et 49.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1999 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 juin 2007 (83.845)

Mesures pour la promotion de l'emploi, la détermination des classifications et les conditions de travail et de rémunérations y liées

Articles 1, 14 A au D, chaque fois catégorie V, 47 et 48.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 27 août 2012 (111.214)

Exécution du protocole du 28 juin 2012

Articles 1, 2, 4 et 15.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

CCT du 19 juin 2014 (123.594)

Les salaires pour la spécialité ou sous-secteur Fitness

Articles 1, 4 et 8.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Suppléments salariaux pour l'occupation la nuit

CCT du 14 mai 2007 (82.967)

Suppléments salariaux pour l'occupation les dimanches et jours fériés et l'occupation la nuit de travailleurs dans certaines entreprises

Articles 1, 2, 5 et 6.

Durée de validité : 1^{er} juin 2007 pour une durée indéterminée.

Suppléments salariaux pour l'occupation les dimanches et jours fériés

CCT du 2 septembre 2010 (101.617)

Conditions pour l'occupation de travailleurs le dimanche et les jours fériés

Tous les articles.

Durée de validité : 2 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Supplément de travail – temps partiel

CCT du 24 septembre 2007 (86.229)

Travail supplémentaire des travailleurs à temps partiel

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juin 2007 pour une durée indéterminée.



Visites médicales

CCT du 11 mai 2009 (92.525), dernièrement prolongée par la CCT du 30 septembre 2015 (129.870)

Mesures pour les rémunérations, la formation et les conditions de travail

Articles 1, 11 et 22.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour deux ans, prolongé pour une durée indéterminée par (la préambule de) la CCT 129.870 à partir du 1^{er} janvier 2013.

Garde d'enfants

CCT du 6 juillet 2017 (140.784)

L'octroi d'une intervention dans le coût de la garde d'enfants

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2017 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 22 mars 1999 (51.489)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 35 au 42, 48 et 49.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1999 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 juin 2007 (83.845)

Mesures pour la promotion de l'emploi, la détermination des classifications et les conditions de travail et de rémunérations y liées

Articles 1, 20 au 28, 47 et 48.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 22 avril 2016 (134.062)

Frais de déplacement

Articles, 1, 2 et 3 + annexe.

Durée de validité : 1^{er} février 2016 pour une durée indéterminée, sauf l'article 2 §5 à partir du 1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée.

Vêtements de travail

CCT du 22 mars 1999 (51.489)

Conditions de travail et de rémunération

Articles 1, 43, 48 et 49.

Durée de validité : 1^{er} janvier 1999 pour une durée indéterminée.

CCT du 4 juin 2007 (83.845)

Mesures pour la promotion de l'emploi, la détermination des classifications et les conditions de travail et de rémunérations y liées

Articles 1, 29, 47 et 48.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.



CCT du 17 mars 2010 (99.212)

Vêtements de protection-Nettoyage et entretien des vêtements de travail

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Petit matériel

CCT du 4 juin 2007 (83.845)

Mesures pour la promotion de l'emploi, la détermination des classifications et les conditions de travail et de rémunérations y liées

Articles 1, 30, 47 et 48.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

CCT du 11 octobre 2012 (112.187)

La fourniture et à l'entretien des outils de travail

Articles 1 au 12 et 14.

Durée de validité : 1^{er} septembre 2012 pour une durée indéterminée.